



Communiqué pour diffusion immédiate

Le projet de loi sur la santé et les services sociaux laisse la région de Montréal sans gouvernail

Montréal, le 25 novembre 2014 - Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal (RIOCM) s'adresse aux 28 députés montréalais pour demander leur intervention afin de prévenir les effets néfastes pour la région du projet de loi 10 sur l'administration du réseau de la santé et des services sociaux.

«La région montréalaise n'est pas traitée comme les autres. Le projet de loi omet d'instaurer une autorité régionale capable d'assurer la cohésion et la cohérence de notre système de santé et de services sociaux. Sans instance de coordination, le réseau montréalais sera divisé en neuf entités quasi indépendantes avec un potentiel élevé de divisions et de conflits », déplore Sébastien Rivard, coordonnateur du RIOCM.

Le RIOCM qui, avec les autres regroupements régionaux, représentent 800 organismes communautaires dans la région de Montréal, ont fait parvenir un mémoire à la commission parlementaire dans lequel ils soulèvent de sérieux problèmes de gouvernance qui seraient uniques à la région de Montréal si le projet de loi 10 était adopté dans sa forme actuelle.

« Il est indispensable qu'une instance soit dotée de pouvoirs décisionnels pour mettre en action et coordonner les programmes à portée régionale comme le soutien aux organismes communautaires, la santé publique, la lutte à l'itinérance et l'accès au logement social. Une autorité centrale doit aussi pouvoir s'assurer de la collaboration de tous dans la mise en œuvre de plans d'action régionaux visant entre autres la jeunesse, la santé mentale, la déficience intellectuelle, la déficience physique, les soins aux personnes âgées en perte d'autonomie, le SIDA, la violence conjugale », poursuit le porte-parole du RIOCM.

Le choix de ne confier qu'une partie des responsabilités actuelles de l'Agence régionale à un des cinq futurs CISSS laisse entrevoir des difficultés importantes de coordination pour plusieurs programmes qui demandent la collaboration à l'échelle de la région.

Recommandation de garder une direction régionale

La principale recommandation du mémoire du RIOCM se lit comme suit :

Maintenir une instance régionale de coordination du réseau de la santé et des services sociaux pour la région de Montréal. Cette instance devrait être mandatée directement par le MSSS et détenir un pouvoir d'autorité sur l'activité des cinq CISSS de la région et des autres établissements. Elle aurait en particulier le mandat de coordonner certains dossiers régionaux, dont le PSOC, l'itinérance et le soutien communautaire au logement social ainsi que tout autre dossier ou plan d'action demandant une coordination régionale et intersectorielle.

Le RIOCM s'est adressé à chacun des députés de la région de Montréal pour que le projet de loi 10, s'il vient à être adopté, soit amendé de façon à ce que le réseau montréalais de la santé et des services sociaux ait une capacité

d'agir concertée, coordonnée et cohérente pour le rendre apte à relever les défis de santé et de bien-être auxquels la région métropolitaine est confrontée.

Pour lire le mémoire des regroupements en santé et services sociaux : <http://www.riocm.ca/memoire-regroupements-montreal-projet-loi-10/>

— 30 —

À propos du RIOCM : Le Regroupement intersectoriel des organismes communautaires de Montréal réunit près de 300 organismes communautaires de la région métropolitaine, œuvrant en santé et services sociaux, famille, immigration et défense collective des droits.

Pour information :

Bruno Laprade, agent de communication et de liaison 514 277-1118 — info@riocm.ca
Sébastien Rivard, coordonnateur 514-806-2118